



AVIS DE COURSE
2.4 mR National French Cup
Vendredi 15 au dimanche 17 septembre 2023
PLAN D'EAU DE MEULAN – LES MUREAUX
YACHT CLUB D'ILE DE FRANCE (Y.C.I.F.)
GRADE 4

Préambule :

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs, trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes de l'avis de course type non présents dans ce document ne s'appliquent pas à la régata

5 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, (R C V)*
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux,
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le groupe WhatsApp.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe **2.4 mR**.



- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a) Pour les concurrents en possession d'une Licence Club FFVoile :
- La licence Club FFVoile mention « compétition »
 - OU
 - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur
- 4.2.2 Pour le bateau :
le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription à <https://www.ycif.fr/collect/description/297116-m-national-french-cup-2-4-mr-du-15-au-17-septembre-gr4-national> et/ou en envoyant le règlement des frais d'inscription requis, par virement selon RIB/IBAN ci-dessous :

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	06398	00021670601	50	EUR	CCM VERSAILLES VAL DE GALLY
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR 76 10278063980002167060150				CMCI FR 2A	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCH VERSAILLES VAL DE GALLY 57 B RUE DE LA PAROISSE 78000 VERSAILLES TÉL: 01 30 70 30 64			YACHT CLUB DE L'ILE DE FRANCE 23 CHEMIN DU ROULLARD 78130 LES MUREAUX		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.					
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
2.4 mR	100 €

Sont inclus le repas du vendredi soir et le dîner des équipages le samedi soir

- 5.2 Autres frais : *Pour les accompagnants le repas du samedi soir le coût sera de 30 €*

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
15/09/2023	10 H	12 H

Un briefing coureur aura lieu le 15/09/2023 à 13h15 à l'entrée du hangar.

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
15/09/2023	14 h	2.4 mR
16/09/2023	11 h	2.4 mR
17/09/2023	10h30	2.4 mR

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement sera donné après 15h00.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La règle 40.1 est applicable à tout moment sur l'eau.

11 LIEU

Yacht Club de l'Île de France
23 Chemin du Rouillard
78130 LES MUREAUX

Lien Google Map :

<https://www.google.com/maps/dir/YCIF+-+Yacht+Club+de+l'Île+de+France+-+Club+de+Voile+pr%C3%AAs+de+Paris+23+CR+N%C2%B02+du+Rouillard+78130+Les+Mureaux/@49.0010646,1.8503166,12z/data=!4m8!4m7!1m0!1m5!1m1!1s0x47e6929a2ade36b3:0xdf28cb26bb51d29e!2m2!1d1.9204243!2d49.0010955>

11.1 L'annexe 1 à l'AC indique l'emplacement du lieu de l'épreuve

11.2 L'annexe 2 à l'AC indique l'emplacement de la zone de course

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit ou raid.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

14.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Christophe Etorre Tel : 33+667762362

Mail : crisotphe.ettorre@gmail.com ou sportif@ycif.fr

Pour les hébergements, voir Annexe 3 - Hébergements

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

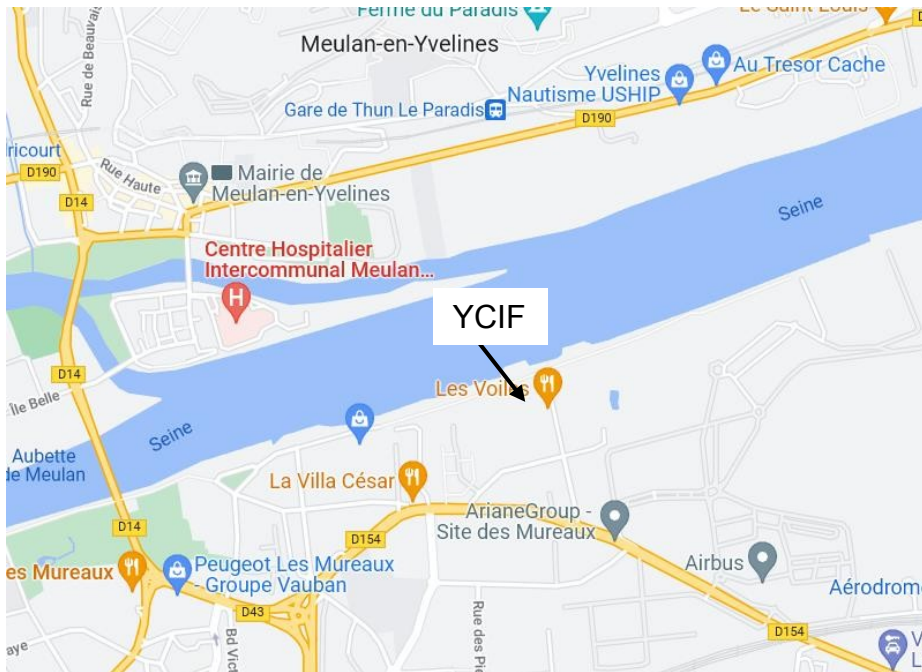
(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexe 1 – Plan du lieu de l'épreuve



Annexe 2 - zone de course



Annexe 3 - Hébergements

Hotels :

. COMFORT Hotel-La CHAUMIERE**, Logis de France,

1 bis rue des Pléiades 78130 Les Mureaux

☎ 01 34 74 72 50

. Hôtel FORMULE 1,

ZI des Garennes, 13 rue Levassor 78130 Les Mureaux

☎ 08 91 70 52 48

. HOTEL du Fort**(Meulan)

20 rue du Fort 78250 Meulan en Yvelines

☎ 01 30 04 18 80

Les Tourelles de Thun.

25 Rue des Annonciades, 78250 Meulan-en-Yvelines

☎ 01 30 22 06 72

Plus loin (9,9 km) :

. IBIS Budget **,



Route des quarante sous 78630 Orgeval

☎ 08 92 68 32 39

. NOVOTEL ***,



482 Route des quarante sous 78630 Orgeval

☎ : 01 39 22 35 11 ☎ : 01 39 75 48 93